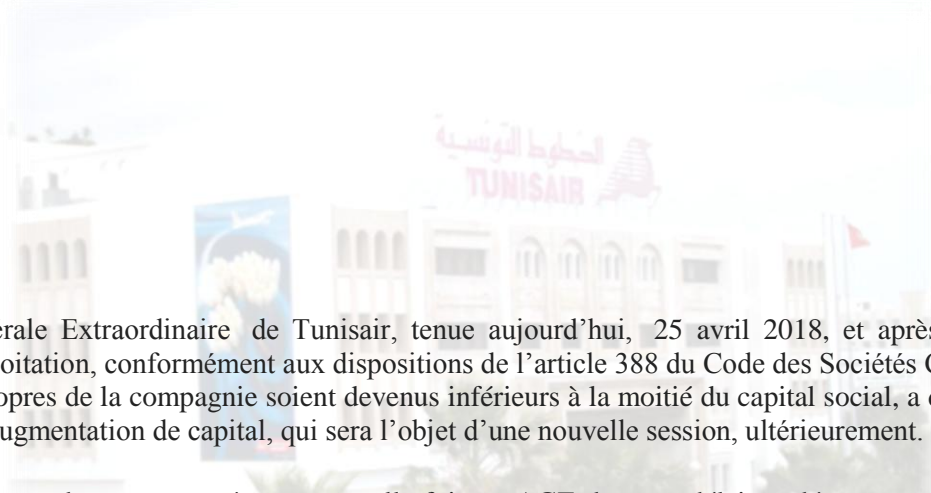




TUNISAIR : ACCORD DE PRINCIPE POUR UNE AUGMENTATION DE CAPITAL



L'Assemblée Générale Extraordinaire de Tunisair, tenue aujourd'hui, 25 avril 2018, et après avoir approuvé la continuité de l'exploitation, conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, après que les capitaux propres de la compagnie soient devenus inférieurs à la moitié du capital social, a donné son accord de principe pour une augmentation de capital, qui sera l'objet d'une nouvelle session, ultérieurement.

Les actionnaires seront donc convoqués une nouvelle fois en AGE dans un délai ne dépassant pas les huit mois. Le management a par ailleurs qualifié 2018 d'année de relance au niveau des principaux indicateurs de la compagnie, qui poursuivra par ailleurs, son plan de renouvellement de la flotte avec 6 nouvelles acquisitions.

Source : tustex